

**Destinataires :**

M. Le Ministre de la Santé et des Solidarités  
M. Le Préfet de Région  
M. Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé  
Madame La Préfète du Département  
Madame la Déléguée Départementale de l'ARS

Le mercredi 2 juin 2021

**Lettre ouverte de soignant-e-s engagé-e-s dans la campagne vaccinale :  
Pour une reconnaissance officielle de notre centre de vaccination**

Nous, soignant-e-s du canton de Saint-Etienne-les Orgues, nous sommes totalement investi-e-s dans la prévention et la lutte contre la Covid 19.

Au vu de la situation géographique et en raison de l'éloignement des services de soins et de prévention propres à toute zone rurale, nous avons organisé dès le mois de décembre 2020 une campagne de dépistage à la médiathèque de Saint Etienne les Orgues, local mis à notre disposition par la municipalité. Cette campagne de dépistage s'est étalée sur 12 semaines, à raison d'un jour par semaine et a permis de tester 469 personnes sur l'ensemble du canton.

Après les différentes annonces gouvernementales sur l'accélération de la campagne vaccinale, il nous a semblé logique de poursuivre cette démarche de prévention et de santé publique, en accord avec les fondements de notre métier de soignants.

Nous avons donc informé la population par affichage local de la mise en place de sessions hebdomadaires. Avec l'aide de nos médecins, une plateforme a été ouverte afin d'instaurer un planning de rendez-vous. Une bénévole s'est chargée de répondre au téléphone et de noter les rendez-vous en fonction des doses qui nous étaient fournies. Les permanences ont été assurées à tour de rôle par les infirmier-e-s du secteur sur leurs jours de repos, les deux médecins de la commune se rendant disponibles en cas d'urgence.

Malgré notre engagement, nous sommes aujourd'hui en butte à une totale incohérence administrative. Nous nous voyons en effet refuser le paiement de nos vacations par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, au motif que nous ne sommes pas répertoriés officiellement comme centre de vaccination.

Celle-ci estime en l'occurrence que la vaccination s'effectue au sein de nos cabinets, ce qui entrainerait un règlement à l'acte. La Caisse Primaire d'Assurance Maladie propose donc de nous rémunérer l'acte à 7,80 euros, à diviser par deux puisque nous sommes au minimum deux IDE à chaque vacation...

Malgré notre engagement total, nous pensons utile de rappeler que la vocation monastique du métier d'infirmière est depuis longtemps révolue et que notre travail doit enfin être reconnu à sa juste valeur.

Seule la vaccination massive de la population sur tous les territoires de la République nous permettra de préserver notre système de santé et de restaurer des conditions normales d'accès aux soins. Par conséquent, nos efforts d'auto-organisation rendus nécessaires en l'absence d'alternative satisfaisante pilotée par les services déconcentrés de l'État dans notre département, méritent reconnaissance.

Or, faute d'obtenir celle à laquelle nous pouvons légitimement prétendre, nos soignant-e-s s'appêtent à jeter l'éponge et ce courrier est leur cri d'alarme.

Les représentant-e-s des soignant-e-s :  
Maïté Forest et Philippe Mutius

